

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 25 du 28 juin 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées.

Du 6 juin 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées.

Du 6 juin 2018

NOR A R M H 1 8 1 5 7 9 3 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

A compter du 15 juin 2018 : Arrêté du 31 mai 2017 (JO n° 134 du 9 juin 2017, texte n° 12 ; signalé au BOC n° 26/2017 ; BOEM 255-0.2.15, 255-1.1.1.5) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 255-0.2.15, 255-1.1.1.5

Référence de publication : JO n° 135 du 14 juin 2018, texte n° 7 ; signalé au BOC n° 25/2018.

JORF n° 135 du 14 juin 2018, texte n° 7